

RÈGLEMENT OFFICIEL VOLLEY-BALL FSGT 75

CHALLENGE DE PARIS 2025

Sont présentés dans ce règlement, les spécificités du Challenge de Paris FSGT 2025. Pour les règles officielles du volley-ball, il faut vous reporter au « livret de l'arbitre », disponible en téléchargement de la rubrique « documentation » sur <http://volley.fsgt75.org/>.

I. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

1. INSCRIPTION

Toutes les équipes disputant le Challenge de Paris FSGT doivent :

- 🏆 Être issues d'une association affiliée à la FSGT pour la saison 2024-2025,
- 🏆 avoir procédé à leur d'inscription au Challenge de Paris 2025,
- 🏆 avoir licencié (licence omnisport ou carte 4 mois ayant le statut «payée» dans la base de données) l'ensemble des joueurs et joueuses disputant la compétition avant la première rencontre.

2. QUALIFICATIONS DES JOUEURS ET JOUEUSES

Toute personne peut participer à toute activité de la FSGT à partir du moment où sa licence de la saison en cours est dûment qualifiée (licence validée et payée, comportant une photo).

Pour participer au championnat de volley-ball FSGT 75, les personnes doivent avoir une licence omnisport.

Une personne ne peut être licenciée que pour un seul club FSGT. Elle pourra toutefois pratiquer dans un autre club, une activité n'existant pas dans son club d'origine. Dans ce cas, il sera délivré une autorisation de pratique dans un second club. Un formulaire pourra être demandé par mail à volley@fsgt75.org.

Une personne ne peut changer de club qu'une seule fois durant une même saison sportive, dérogation pouvant être accordée en cas de changement de domicile. La mutation peut s'opérer à tout moment. Le club d'arrivée doit demander la mutation en ligne sur l'espace dirigeant : <https://extranet.fsgt.org/>. Le club de départ devra alors valider de son côté la mutation, également depuis l'espace dirigeant.

3. CONTRÔLE DES LICENCES

Le contrôle des licences est effectué par les capitaines des équipes avant le début des rencontres. Un contrôle a posteriori pourra être effectué sur les feuilles de match par la commission. Un contrôle sera systématiquement effectué si des réclamations sont inscrites sur la feuille de match. Tout joueur ou joueuse non licencié.e (licence non validée) ou non qualifié.e participant à une rencontre entraîne une pénalité pour l'équipe : match perdu par forfait (30-0 et 0 point marqué).

II. PRÉSENTATION DU CHALLENGE DE PARIS 2025

Deux catégories de jeu possible : 4X4 Masculin (avec mixité possible) et 4X4 Féminin.

Le Challenge se déroule sur 3 tours :

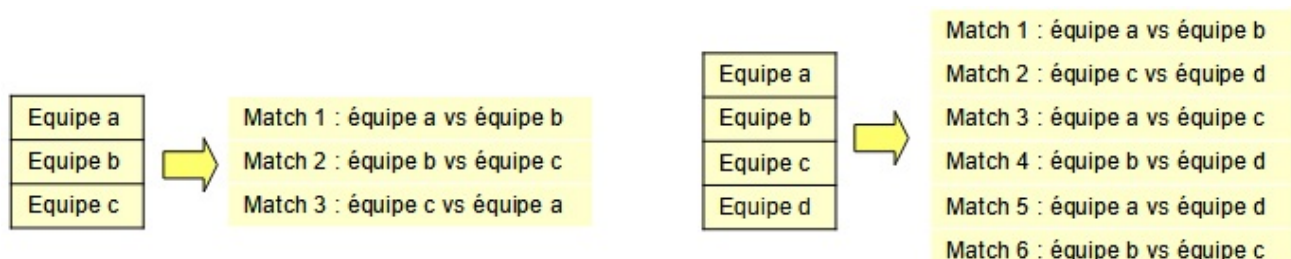
- **Tour 1** : entre le 02 et le 06 juin 2025
- **Tour 2** : entre le 10 et le 14 juin 2025
- **Tour 3** : entre le 16 et le 20 juin 2025

Chaque tour se déroule sous la forme d'un plateau : par poule de trois ou quatre équipes. Il y a deux ou trois matchs par équipe par soirée (voir schémas ci-dessous).

A l'issue des 3 tours, un classement général est établi sur la base des points/matches. Les équipes se classant aux places 1-2-3-4 iront disputer un dernier tour : le final 4.

- **Final 4** : jeudi 26 juin 2025 sur Paris. Lieu communiqué ultérieurement.

Exemple : Déroulement des matchs en fonction du nombre d'équipe par poule.



Une poule de 3 équipes se déroule sur un seul terrain. Une poule de 4 équipes doit se dérouler sur 2 terrains en simultané.

Tous les matchs se déroulent en deux sets gagnants de 15 points (2 pts d'écart) sans temps morts. En cas d'égalité de sets 1-1, le set décisif (3e set) est joué aussi en 15 points (2 points d'écart).

Il n'y a pas d'élimination. Un classement général est établi à l'issue des 3 tours. Le classement se fera sur la base des points/match : une victoire (3 pts) – une défaite (1 pt) – un forfait (0 pt).

Les rencontres ont lieu sur les créneaux mis à disposition par les équipes inscrites sur Paris et proche banlieue et sur les créneaux mis à disposition par la FSGT (voir liste ci-dessous).

Les rencontres seront programmées les soirs en semaine. Vous serez donc susceptible de jouer le lundi, mardi, mercredi, jeudi ou vendredi soir. Les rencontres se tiendront dans un créneau de 2h minimum. Exemple : si votre poule est programmée à 20h, vous aurez accès au terrain à 20h. il faudra donc commencer les matchs le plus tôt possible.

Liste des créneaux FSGT pour le Challenge de Paris :

- gymnase bas du lycée Bergson (Paris 19^e) les lundi soir

- gymnase haut du centre Poissonniers (Paris 18^e) les lundi soir
- gymnase haut du centre Alain Mimoun (Paris 12^e) les lundi soir
- gymnase B du lycée Villon (Paris 14^e) les mercredi soir
- gymnase Doudeauville (Paris 18^e) les jeudi soir
- gymnase Picpus (Paris 12^e) les jeudi soir

Lorsque vous jouez sur ces créneaux FSGT, vous devrez apporter ballons et mires car il n'y en a pas sur place.

III. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Le calendrier en ligne du challenge sur <https://www.volley.fsgt75.org/> est le seul document de référence dans lequel se trouvent tous les éléments nécessaires au bon déroulement des rencontres (date, heure, lieu des rencontres, arbitrage). Si des erreurs se sont glissées dans le calendrier, veuillez prévenir au plus vite la commission volley par mail : volley@fsgt75.org.

1. RENCONTRE NON TERMINÉE

Si une rencontre est interrompue par la fermeture du gymnase (interruption décidée par le gardien du gymnase ou par l'arbitre), l'équipe gagnante est l'équipe qui menait (au nombre de set puis au nombre de point) au moment de l'interruption.

En cas d'égalité au nombre de sets gagnés lors de l'interruption, il y a application automatique du point average (quotient : points gagnés / points perdus) pour déterminer le vainqueur.

Exemple 1 : match interrompu lors du 2eme set : ÉQUIPE A vs ÉQUIPE B : 15-13 / 8-10, victoire de l'équipe A (1 set à 0).

Exemple 2 : match interrompu juste après le 2eme set : ÉQUIPE A vs ÉQUIPE B : 15-13 / 12-15, victoire de l'équipe B (28 points marqués contre 27).

Exemple 3 : match interrompu lors du 3eme set : ÉQUIPE A vs ÉQUIPE B : 15-13 / 4-15 / 2-1, victoire de l'équipe A (1 set partout et mène dans le 3^e set).

Exemple 4 : match interrompu lors du 3eme set : ÉQUIPE A vs ÉQUIPE B : 15-13 / 12-15 / 2-2, victoire de l'équipe B (30 points marqués contre 29).

2. FORFAIT

Une équipe est déclarée forfait (défaite 30-0 à chaque match avec 0 point) lorsque :

- 🏐 Son association n'est pas affiliée à la FSGT pour la saison 2024/2025.
- 🏐 Celle-ci ne dispose pas suffisamment de joueurs licenciés dans son club au préalable.
- 🏐 Celle-ci ne se présente pas le jour de la rencontre. Une feuille de match devra être établie et envoyée par l'équipe présente avec la mention « équipe absente ».
- 🏐 Celle-ci présente un retard de plus de 20 minutes après le coup d'envoi (voir rubrique « horaires des matches »).
- 🏐 Celle-ci se présente avec un nombre trop faible de joueurs. Ou bien, suite à des blessures, se retrouve avec un nombre trop faible de joueurs (voir rubrique « compléments sur les règles du jeu »).

- 🏆 Après contrôle, des joueurs ou joueuses non licencié.e.s ou non qualifié.e.s ont pris part à la rencontre (voir rubriques I.1 et I.2).

3. COMPLEMENTS SUR LES RÈGLES DE JEU

- 🏆 Pas de temps par équipe ni de temps mort techniques.
- 🏆 Aucun report de match n'est possible.
- 🏆 Un joueur ou joueuse ne peut jouer que pour une seule équipe

4. CADRE RÉGLEMENTAIRE DU 4X4 FSGT

- 🏆 Tous les joueurs et joueuses peuvent attaquer dans la zone avant.
- 🏆 4 changements de joueurs sont autorisés par set.
- 🏆 Obligation de tourner au service, aucun joueur ne doit prendre plus d'un tour au service.
- 🏆 En 4x4, les équipes doivent être composées de 4 joueurs ou joueuses. En aucun cas une équipe ne peut commencer un match avec 3 joueurs ou joueuses. Sur blessure ou maladie avérée (survenue durant la rencontre), l'équipe a la possibilité de terminer la rencontre à 3 sans pénalité. Sur blessure ou maladie avérée (survenue durant la rencontre), une équipe ne peut pas terminer le match à 2 joueurs ou joueuses et sera déclarée forfait dans ce cas.

4X4 MASCULIN (avec mixité possible) :

- 🏆 Les équipes peuvent être mixtes sans obligation sur la répartition Masculine-Féminine.
- 🏆 Bonification pour les féminines dans les équipes mixtes : 1 point par féminine au départ de chaque set. Ex : 4x4 mixte (2 filles - 2 garçons) contre une équipe masculine (4 garçons) = Départ du set : 2-0. En cas de prise de la bonification au départ du set, les changements de joueurs (pendant le set) impliquent obligatoirement le remplacement d'une féminine par une féminine. Le remplacement d'un masculin par une féminine en cours de set n'autorise pas la prise d'une bonification. En cas de non prise de la bonification au départ du set, tout changement de joueurs peut-être effectué. Si une joueuse se blesse en cours de set, la bonification est perdue.
- 🏆 La hauteur du filet est fixée à 2,43m.

4X4 FÉMININ :

- 🏆 Les équipes doivent être composées uniquement de joueuses.
- 🏆 La hauteur du filet est fixée à 2,24m.

5. ARBITRAGE

-  Désignation : Dans le cas d'une poule de 3 équipes, l'arbitrage est pris en charge par l'équipe qui ne joue pas au moment du match.
-  Dans le cas d'une poule de 4 équipes, l'arbitrage est désigné par tirage au sort avant la rencontre entre les 2 capitaines.
-  L'équipe désignée est tenue d'effectuer l'arbitrage de la rencontre lorsqu'elle est composée d'au moins 5 joueurs ou joueuses (4 joueurs de champ + 1 arbitre). L'auto-arbitrage est toléré lorsque l'équipe désignée n'est composée que de 4 joueurs ou joueuses.

6. FEUILLE DE MATCH

6.a. Envoi de la feuille de match

Les feuilles de match sont à télécharger depuis <http://volley.fsgt75.org/>

La feuille de match est fournie par l'équipe qui reçoit dans son gymnase. Dans le cas où les matchs se déroulent sur terrain FSGT, c'est l'équipe mentionnée en première dans le calendrier qui doit fournir la feuille de match.

La feuille de match renseignée entièrement et lisiblement, et signée doit être déposée par l'équipe recevable dans les 24 heures par scan ou photo sur le site lors de la saisie des scores.

En cas de non dépôt de la feuille de match avant la fin du tour suivant, le match sera considéré comme non joué et neutralisé. Le site en ligne sera ensuite actualisé, et après chaque journée, le classement général sera mis à jour et affiché sur le site.

6.b. Tenue de la feuille de match

-  L'équipe qui a en charge l'arbitrage est chargée de la bonne tenue de la feuille de match. Elle doit être complète dans les rubriques :
 - Date, horaire et lieu (remplies par équipe en charge de la feuille de match).
 - Nom de l'arbitre (remplie par équipe en charge de l'arbitrage).
 - Nom des joueurs, Numéro des licences (chaque équipe est chargée de présenter ses licences, ou à défaut un justificatif d'identité officiel à mentionner dans la rubrique n° de licence, et de compléter la partie qui la concerne).
 - Score (remplie par l'équipe en charge de l'arbitrage)..
 - Signature des Capitaines (chaque équipe est chargée de compléter la partie qui la concerne).

7. HORAIRES DES MATCHS

L'heure du coup d'envoi des matchs est indiquée sur le calendrier en ligne.

Ex : Poissonniers – 20h – Paris18 = l'accès au terrain débute à 20h au gymnase Poissonniers, 18^e arrondissement.

Il faut démarrer les rencontres le plus rapidement possible.

Une équipe absente ou incomplète à l'heure prévue du calendrier perd le premier set par le score de 15/0, au-delà des 20 minutes suivantes, celle-ci est déclarée forfait (la feuille de match est annotée en conséquence par l'équipe présente).

8. RÉCLAMATIONS ET LITIGES

Les réclamations concernant des faits de jeu, ou les événements survenus pendant une rencontre doivent impérativement être notifiés sur la feuille de match.

Concernant les litiges relatifs à toute dérive de comportement, violences physiques ou verbales : un rapport détaillé du ou des capitaines des équipes concernées doit être établi par écrit et adressé par mail à la commission volley-ball sur volley@fsgt75.org. Le litige, après traitement par la commission, avec convocation des équipes concernées, sera transmis si nécessaire à la commission disciplinaire de 1^{ère} instance du comité de Paris FSGT qui aura pour rôle de convoquer les parties prenantes et de statuer sur le litige, avec possibilité de pénaliser si besoin.

Commission départementale Volley-ball FSGT 75 – 2024/2025

35 avenue de Flandre, 75019 Paris

volley@fsgt75.org

06 67 38 12 87